



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 février 2012 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement
Monsieur Robert L. Zambito, conseiller de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Rainville, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA12 13 0021

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri
appuyé par Lili-Anne Tremblay
et résolu :

Qu'à 19 h, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA12 13 0022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay
appuyé par Dominic Perri
et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA12 13 0023

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 25 JANVIER 2012.

Il est proposé par Robert L. Zambito

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2012 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 1, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Un (1) citoyen fait une intervention. À 19 h 6, la période de questions est terminée.

CA12 13 0024

CONFIRMER LA PARTICIPATION DE L'ARRONDISSEMENT AU PR@M-FAMILLE 2012 - PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES AMÉNAGEMENTS DANS LES PARCS (PAAP) AINSI QUE SON ENGAGEMENT À FOURNIR LA QUOTE-PART DE 50 % ET TOUT MONTANT EXCÉDENTAIRE, LE CAS ÉCHÉANT, POUR L'ANNÉE 2012.

Il est proposé par Robert L. Zambito

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De confirmer la participation de l'arrondissement au Pr@M-FAMILLE 2012 - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) ainsi que son engagement à fournir la quote-part de 50 % des arrondissements et tout montant excédentaire, le cas échéant, pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1123693001

CA12 13 0025

APPUYER LA DÉCLARATION DE QUÉBEC ADOPTÉE À L'ISSUE DU 10E CONGRÈS DE L'ORGANISATION MONDIALE DU LOISIR.

ATTENDU que le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;

ATTENDU que le loisir contribue au développement du capital social des communautés;

ATTENDU que le loisir offre un environnement propice à l'apprentissage et l'expérimentation de la participation publique, coeur de la vie démocratique.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Robert L. Zambito

et résolu :

D'appuyer la Déclaration de Québec adoptée à l'issue du 10e Congrès de l'Organisation mondiale du loisir en s'engageant à :

- soutenir et développer l'engagement volontaire des citoyens dans la communauté;
- soutenir et développer les organisations et les associations en loisir du territoire;
- accroître l'accessibilité, la diversité, la créativité et la sécurité des expériences de loisir;
- assurer le caractère démocratique et la gouvernance participative de la mise en œuvre du loisir;
- respecter les cultures et les mœurs des communautés et des collectivités locales;
- diffuser la présente Déclaration de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1114227024

CA12 13 0026

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU BÉTON DE CIMENT ET DES MATÉRIAUX DE CHAUSSÉE DANS LE CADRE DE DIVERS CONTRATS INSCRITS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE L'ANNÉE 2012 - CONTRAT NUMÉRO SP-43.

Il est proposé par Robert L. Zambito

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1125180001 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) chef de division;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour des services professionnels de contrôle de la qualité du béton de ciment et des matériaux de chaussée dans le cadre de divers contrats inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'année 2012, contrat numéro SP-43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1125180001



CA12 13 0027

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT - CONTRAT NUMÉRO RM11-0977 - POMPAGE RL (9158-5034 QUÉBEC INC.).

ATTENDU que le montant de la dernière facture reçue pour le nettoyage des conduites d'égout en 2011 a dépassé le montant des dépenses autorisées pour ce contrat.

Il est proposé par Robert L. Zambito

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 214,13 \$ à la compagnie POMPAGE RL (9158-5034 QUÉBEC INC.) pour le nettoyage des conduites d'égout, contrat numéro RM11-0977.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1122266002

CA12 13 0028

REJET - SOUMISSION - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE DANS LE CADRE DE LA DEUXIÈME PHASE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC WILFRID-BASTIEN - CONTRAT NUMÉRO SP-41.

Il est proposé par Robert L. Zambito

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De rejeter la soumission reçue pour les services professionnels en architecture du paysage dans le cadre de la deuxième phase du projet de réaménagement du parc Wilfrid-Bastien, contrat numéro SP-41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1115180028

CA12 13 0029

SOUMISSION - ACHAT DE LUMINAIRES POUR LAMPADAIRE DE RUE, MODÈLE C8PC-I0080-2/C/P120/65K - CONTRAT NUMÉRO RM12-0552 - GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE.

Il est proposé par Robert L. Zambito

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE, le plus bas soumissionnaire conforme pour l'achat de luminaires pour lampadaire de rue, modèle C8PC-I0080-2/C/P120/65K, contrat numéro RM12-0552, au montant total de 35 287,56 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1124708001

CA12 13 0030

SOUSSION - MONTAGE ET DÉMONTAGE DE LA STRUCTURE GONFLABLE AU CENTRE DE SOCCER SAISONNIER DU STADE HÉBERT - CONTRAT NUMÉRO 300-115 - SOLLERTIA INC.

Il est proposé par Robert L. Zambito

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie SOLLERTIA INC., le seul soumissionnaire conforme, pour le montage et démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert, contrat numéro 300-115, pour une durée de trois (3) ans (du 16 avril 2012 au 30 novembre 2014), au montant total annuel de 325 528,86 \$ pour l'année 2012. L'IPC sera pris en compte pour les années subséquentes. Ce contrat prévoit la possibilité de deux renouvellements d'une durée d'un an chacun, au gré de l'arrondissement et avec l'approbation de l'entrepreneur.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1122242001

CA12 13 0031

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 20 722 \$ À GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD POUR LES ACTIVITÉS DE MARCHÉ AUX PUCES DU CITOYEN, LES CAMPS DE JOUR, LA SURVEILLANCE LORS DU PATINAGE LIBRE ET LA GESTION DES ARBITRES, DES MARQUEURS ET DES REGISTRAIRES POUR LES PARTIES DE HOCKEY RÉGIONALES.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Robert L. Zambito

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 20 722 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour les activités de marché aux puces du citoyen, les camps de jour, la surveillance lors du patinage libre et la gestion des arbitres, des marqueurs et des registraires pour les parties de hockey régionales.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1114227028



CA12 13 0032

AUTORISER LA FERMETURE DU BOULEVARD PROVENCHER, ENTRE LA RUE JARRY ET LA VOIE DE SERVICE NORD DU BOULEVARD MÉTROPOLITAIN, DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR JOHN SCOTTI AUTOMOTIVE LTÉE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser la fermeture du boulevard Provencher, entre la rue Jarry et la voie de service nord du boulevard Métropolitain, le 24 juin 2012 ou, en cas de pluie, le 1er juillet 2012, de 6 h à 19 h, dans le cadre d'une activité organisée par John Scotti automotive ltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1112233035

CA12 13 0033

ADOPTER UNE (1) ORDONNANCE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE COLLECTE (2143).

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Robert L. Zambito

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2143, O-9 intitulée : « Ordonnance sur les jours et les horaires des collectes des arbres de Noël naturels, des feuilles mortes, des résidus verts, des encombrants, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et sur les jours, les horaires et le site des collectes des objets dangereux et des vieux vêtements » en vertu du Règlement sur les services de collecte (2143).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1123022004

CA12 13 0034

ADOPTER UNE (1) ORDONNANCE AFIN D'ACCORDER UNE GRATUITÉ À L'ÉCOLE WILFRID-BASTIEN POUR L'UTILISATION DES SALLES DE LA BIBLIOTHÈQUE, DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE TEDX FRANCOPHONE, LE 29 FÉVRIER 2012.

Il est proposé par Robert L. Zambito

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2178, O-1 intitulée : « Ordonnance émise afin de modifier la tarification dans le cadre de la conférence TEDx francophone organisée par l'école Wilfrid-Bastien, le 29 février 2012 » en vertu de l'article 15 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2012) (2178).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1123022005

Le 6 février 2012

CA12 13 0035

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 4885-87, BOULEVARD ROBERT - LOT NUMÉRO 1 002 432 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 21 novembre 2011.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements pour le bâtiment situé aux 4885-87, boulevard Robert, lot numéro 1 002 432 du cadastre du Québec, dans la zone H07-11.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H07-11, soit réduite à 5,69 mètres pour le mur avant du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1113385065

CA12 13 0036

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 9049-51, BOULEVARD LANGELIER - LOT NUMÉRO 1 336 128 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 21 novembre 2011.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements pour le bâtiment situé aux 9049-51, boulevard Langelier, lot numéro 1 336 128 du cadastre du Québec, dans la zone H11-12.



La nature de la dérogation est la suivante :

- que l'empiètement nul dans la marge arrière minimale, indiqué à l'article 6.1.2.1, item 9 b), du règlement de zonage numéro 1886, soit augmenté à 0,21 mètre pour le balcon existant au rez-de-chaussée, en cour arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1113385070

CA12 13 0037

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 6255-91, BOULEVARD COUTURE - LOT NUMÉRO 1 333 393 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 21 novembre 2011.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements pour le bâtiment situé aux 6255-91, boulevard Couture, lot numéro 1 333 393 du cadastre du Québec, dans la zone I12-11.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge latérale minimale adjacente à la rue de 9,10 mètres, exigée à l'article 6.3.10 et à la grille des usages et normes de la zone I12-11, soit réduite à 8,74 mètres, pour le coin est du mur donnant sur la rue Le Royer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1113385066

CA12 13 0038

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 6005-25, RUE JEAN-TALON - LOT NUMÉRO 1 124 446 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 21 novembre 2011.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements pour l'immeuble situé aux 6005-25, rue Jean-Talon, lot numéro 1 124 446 du cadastre du Québec, dans la zone C01-13.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge latérale minimale de 4,55 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone C01-13, soit réduite à 3,84 mètres pour le mur latéral nord-est du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1113385076

CA12 13 0039

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'EXEMPTION EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT - 5676, RUE JARRY - LOT NUMÉRO 1 122 853 DU CADASTRE DU QUÉBEC - ZONE C10-22.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 24 janvier 2012.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la demande d'exemption pour une (1) case de stationnement visant un changement d'usage pour un nouvel usage de garderie dans le local situé au 5676, rue Jarry, lot numéro 1 122 853 du cadastre du Québec, dans la zone C10-22, et qu'une somme de 5 000 \$ soit exigée, le tout conformément à l'article 5.18 du règlement de zonage numéro 1886 ainsi qu'au règlement sur les tarifs en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1123385008

CA12 13 0040

ADOPTER UNE (1) ORDONNANCE AFIN D'ACCORDER UNE RÉDUCTION DE TARIFS À L'ORGANISME LE CLUB DE SOCCER BOURASSA (1995) INC. POUR L'UTILISATION DES TERRAINS DE SOCCER / FOOTBALL SYNTHÉTIQUES DE L'ARRONDISSEMENT DURANT LES MOIS D'AVRIL À OCTOBRE 2012 PAR L'ÉQUIPE SAINT-LÉONARD FC.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Robert L. Zambito

et résolu :



D'adopter l'ordonnance numéro 2178, O-2 intitulée : « Ordonnance émise afin de modifier la tarification pour l'utilisation des terrains de soccer / football synthétiques au complexe communautaire Saint-Léonard et au stade Hébert par Le club de soccer Bourassa (1995) inc. durant les mois d'avril à octobre 2012 » en vertu de l'article 15 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2012) (2178).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1123022006

CA12 13 0041

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-312 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX NORMES DE STATIONNEMENT DES GARDERIES.

Ce second projet de règlement est identique au premier projet adopté lors de la séance du 7 novembre 2011.

Il est proposé par Robert L. Zambito

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1886-312 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à modifier certaines dispositions applicables aux normes de stationnement des garderies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1113385062

Droit de reconsidération du maire

CA12 13 0042

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2012.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Robert L. Zambito

et résolu :

De désigner madame la conseillère Lili-Anne Tremblay comme maire suppléant de l'arrondissement de Saint-Léonard pour les mois de mars, avril, mai et juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1123022001

CA12 13 0043

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 24 JANVIER 2012.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1123385010

CA12 13 0044

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-LÉONARD TENUE LE 24 NOVEMBRE 2011.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Robert L. Zambito

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard tenue le 24 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1122409001

CA12 13 0045

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE ÉMIS - NOVEMBRE 2011.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Robert L. Zambito

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction des travaux publics, de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1113561012



CA12 13 0046

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE ÉMIS - DÉCEMBRE 2011.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Robert L. Zambito

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction des travaux publics, de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.04 1123561001

CA12 13 0047

DÉPÔT DU RELEVÉ MENSUEL DES CONSTATS D'INFRACTION SUR LE STATIONNEMENT ÉMIS PAR LES EMPLOYÉS - NOVEMBRE 2011.

Il est proposé par Robert L. Zambito

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction des travaux publics, de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les constats d'infraction sur le stationnement émis par les employés au cours du mois de novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.05 1113385078

CA12 13 0048

DÉPÔT DU RELEVÉ MENSUEL DES CONSTATS D'INFRACTION SUR LE STATIONNEMENT ÉMIS PAR LES EMPLOYÉS - DÉCEMBRE 2011.

Il est proposé par Robert L. Zambito

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction des travaux publics, de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés au cours du mois de décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.06 1123385002

CA12 13 0049

DÉPÔT AU CONSEIL MUNICIPAL DU BILAN ANNUEL 2011 RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES (04-041) SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Robert L. Zambito

et résolu :

De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2011 relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.07 1113385079

CA12 13 0050

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Robert L. Zambito

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 19 h 16, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mars 2012.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement